

Signaler une gêne

Vous êtes gêné par une odeur désagréable, du bruit, des poussières ou toute autre nuisance, vous pouvez le signaler à la Mission Régionale de Surveillance des Odeurs en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.sro-paca.org/page/plainte.php> ↗

Vous pouvez également déposer vos observations sur le N°Vert : **0 800 17 56 17**

Votre signalement sera enregistré, comptabilisé et analysé par la Surveillance régionale des odeurs.

Les odeurs gênantes sont une nuisance mais ne présentent généralement pas de risque pour la santé. Toutefois, si celles-ci se répètent ou présentent des caractéristiques inhabituelles, elles seront signalées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui pourra ordonner une enquête si nécessaire.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/services-en-ligne/environnement/signaler-une-gene-718.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser